

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance à huis clos sous la Présidence de monsieur Xavier JAMOIS, Maire de la commune de Dollon

ETAIENT PRESENTS : BOUCHER Corally, CORBIN Olivier, DESHAYES Micheline, GUILLOINEAU Pierre, HUARD Sylvie, LAMBERT Rosine, MARTEL Jean-Pierre, PIFFARD Nicole, ROBION Franck, STERBA Eléonora

ABSENTS EXCUSES : BLOT Frédéric, BOURLIER Jean, EXTRA Jocelyne, LABURTHE-TOLRA Benjamin

Monsieur BLOT donne procuration à monsieur CORBIN

Monsieur LABURTHE-TOLRA donne procuration à monsieur GUILLOINEAU

Madame EXTRA donne procuration à madame DESHAYES

Monsieur BOURLIER Jean donne procuration à monsieur MARTEL

Monsieur le Maire fait accepter le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2020 qui est adopté à l'unanimité et désigne Monsieur Olivier CORBIN, secrétaire de séance.

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le code électoral, articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), articles L.2121-15 et L.2122-17,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 portant convocation des conseils municipaux pour élire leurs délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

Vu la circulaire NOR INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléants,

Considérant que pour le conseil municipal de Dollon, il convient de procéder à l'élection de 3 délégués, membres du conseil municipal, et de 3 suppléants.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le maire informe qu'une liste de candidats respectant les règles de parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Liste A présentée par

JAMOIS Xavier, sexe masculin, 32 rue de la Piscine – Dollon, né le 16/09/1962 à Le Mans

STERBA Eléonora, sexe féminin, 35 place Général de Gaulle – Dollon, née le 17/05/1957 à Paris 12ème

LABURTHE-TOLRA Benjamin, sexe masculin, 6 rue Chauchard – Dollon, né le 06/05/1975 à Le Mans

PIFFARD Nicole, sexe féminin, 14 rue Chauchard – Dollon, née le 30/12/1952 à Vibraye

GUILLOINEAU Pierre, sexe masculin, 85 Grande Rue – Dollon, né le 05/08/1941 à Le Mans

EXTRA Jocelyne, sexe féminin, Les Bordes – Dollon, née le 22/02/1953 née à Oullins

Résultats d'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de Votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 15

a obtenu liste A : 15 suffrages

Quotient électoral (nombre de suffrage exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 3.66

sont élus délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

JAMOIS Xavier, STERBA Eléonora, LABURTHE-TOLRA Benjamin, PIFFARD Nicole, GUILLOINEAU Pierre, EXTRA Jocelyne

MODIFICATION DENOMINATION ASSOCIATION - ATRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020

Considérant la délibération du conseil municipal 2020003 en date du 22 janvier 2020 allouant les subventions aux associations et dons communaux pour l'année 2020, et plus précisément les subventions allouées au nom de l'association « musée de musique mécanique » pour un montant total de 3 338 € :

- Subvention annuelle 500 €
- Subvention exceptionnelle (fonctionnement) 1 680 €
- Subvention exceptionnelle (dépliant publicitaire) 500€
- Subvention exceptionnelle (puzzle) 658 €

Considérant que dans les statuts, il est stipulé que l'association est dénommée « musiques magiques », il y a lieu de délibérer pour octroyer les dites subventions à l'association « musiques magiques » et non à l'association « musée de musique mécanique »

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le nom de l'association «musée de musique mécanique » est dénommée « musiques magiques »
- Charge monsieur le maire d'attribuer les montants des subventions cités ci-dessus, inscrits au budget commune 2020, au nom de l'association « musiques magiques »

AFFAIRES DIVERSES

☞ Monsieur MARTEL prend la parole et interroge le Maire sur plusieurs points :

1° : pourquoi madame LECOSSIER Annick n'a pas bénéficié de la prime exceptionnelle Covid 19 comme certains agents. Monsieur le maire informe qu'elle n'a pas travaillé pendant le COVID.

2° : le devenir de « Dollon Manifestations ». Monsieur le maire indique que c'est en réflexion

3° : quand interviendra la démolition du bâtiment de l'ancienne boulangerie – place de l'église.

4° : quand interviendra l'achat de la maison GUILMET rue de la Gare

☞ Monsieur MARTEL demande que le pot de fleurs situé au restaurant Le Lancelot soit déplacé du fait du manque de visibilité sortie route de Saint-Michel

☞ Monsieur MARTEL signale un affaissement de chaussée au lieudit « les Pèchetières ». Monsieur CORBIN prend note.

Prochaine réunion de conseil municipal prévue le 2 septembre 2020 à 19h30

LEVÉE DE SEANCE : 20h00